

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE VEYNES



Compte Rendu
Conseil municipal du 21 mai 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 21 mai 2015 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

Hervé SANTANA : Les chiens sont-ils toujours interdits sur le plan d'eau ? Il y en a beaucoup et cela entraîne de nombreuses déjections dans les espaces publics.

René MOREAU : Oui, les chiens sont toujours interdits et les informations sont mises en place sur le site. Ce matin, j'ai eu une réunion pour ce problème : la police municipale est mobilisée face à ce fléau. Nous avons constaté le même type de problème aux Eygaux, cette fois du fait que les chiens ne sont pas tenus en laisse. Je vais donc prendre un arrêté pour que les chiens soient tenus en laisse sur ce site. Le problème des déjections canines et des mauvais comportements des maîtres de chiens est un vrai problème. Je vais vérifier que les abords du plan d'eau soient bien nettoyés par le personnel municipal. Le comportement des maîtres d'animaux nous posent problème dans tous les endroits où la réglementation s'applique et devrait être respectée. En ville, c'est pareil.

Hervé SANTANA : Vous aviez annoncé la venue d'un traiteur charcutier : est-ce toujours d'actualité ?

René MOREAU : La personne semble avoir quelques difficultés pour boucler son projet.

Michel MAUREL : J'ai été informé par courriel en avril que la commune ne procéderait pas à l'acquisition de mon bien. Le courriel mentionne un avis de « IT 05 »: je ne sais pas ce que ça veut dire. Un courrier de décembre qui m'était adressé n'a pas été remis dans ma boîte aux lettres car mon nom était mal orthographié. C'est la raison pour laquelle j'ai reçu ce mail de Mme Rama par lequel je suis informé de cette non acquisition. Pourquoi êtes vous revenu sur cette décision sachant que le 02/05/14, alors que vous étiez maire, le notaire me dit : « Mme Rama m'informe que la

subvention de la Région a d'ores et déjà été accordée à la commune et me demande de procéder à la vente définitive sans passer par un compromis ».

Que dois-je en penser ?

Ensuite, vous venez voir les locaux avec Mme Rama et deux personnes et le notaire avait déjà préparé l'acte de vente. Vous m'avez alors dit : on n'a rien signé, je vous donnerai une réponse dans 8/10 jours.. le mois de juin passe. Mme Rama m'informe ensuite que vous reprenez le dossier et que vous me donnerez une réponse fin septembre. Le 19 décembre, vous m'adressez ce courrier comportant une erreur d'orthographe de mon nom. Qu'en penser ?

Et si je pouvais avoir cet avis technique de IT 05...

René MOREAU : on va vous le transmettre . J'arrive donc en avril 2014 à la mairie ; je constate qu'il y a une évaluation pour faire les travaux sur votre bâtiment mais je n'ai pas la certitude que tous les requis (accessibilité, sécurité...) sont réunis pour faire un accueil avec une capacité suffisante. A l'époque, la commune n'adhère pas à IT 05. Je décide de passer une délibération pour adhérer à IT 05, agence d'ingénierie territoriale, susceptible de nous apporter un avis technique éclairé sur de dossier : accessibilité PMR, sécurité incendie, surface suffisante pour un restaurant scolaire ?

Le Conseil municipal a choisi de ne pas donner suite à ce projet. La subvention de la Région a été attribuée mais non versée. Nous avons eu un avis fin 2014 nous confirmant que la faisabilité de l'opération était remise en cause.

Michel MAUREL : Est-ce une décision du Conseil municipal ?

René MOREAU : Non, c'était une décision du bureau municipal.

Michel MAUREL : Je vais donc avoir le dossier remis par IT 05. Et pourrais-je aussi avoir l'avis précédent ?

René MOREAU : Avant, nous avons une simple estimation des travaux par les services municipaux, pas d'avis extérieurs. La municipalité antérieure n'avait pas encore suffisamment avancée et aurait sans doute été confrontée aux mêmes problèmes.

Michel MAUREL : Vous dites quand même le 02/05 au notaire d'établir un acte définitif !

René MOREAU : Oui mais j'ai été alerté, d'où le fait que je me sois rapproché de IT 05 pour avoir un avis extérieur et spécialisé. Je vais vous transmettre la note d'IT 05.

Michel MAUREL : Vous refusez pour des motifs d'accessibilité mais la Mairie est loin d'être accessible.

René MOREAU : Tout nouveau bâtiment doit répondre à toutes les obligations en matière d'accessibilité, et un délai de mise en accessibilité est offert pour les anciens bâtiments.

Jean-Luc BLANCHARD : Monsieur Gattaz venu sur Veynes. Pour l'équilibre, j'attendais la venue de Edgard MORIN.

René MOREAU : Tout le monde peut venir à Veynes.

Jean-Luc BLANCHARD : Monsieur Gattaz a bien été invité par la Mairie.

Par rapport aux dépenses envisagées pour le football : j'ai du mal à comprendre, et cet un avis très personnel, que ce sport-là soit tout le temps en avant et engendre des coûts disproportionnés par rapport à d'autres activités sportives. Je voulais vous lire une phrase de Blaise Pascal : « *Il [l'homme] est si vain, qu'étant plein de mille causes essentielles d'ennui, la moindre chose, comme un billard et une balle qu'il pousse, suffisent pour le divertir* »

J'en ai fini avec ce moment de divertissement que je vous propose.

René MOREAU: Merci pour ce moment de divertissement. Pour ce qui est des dépenses pour le foot, vous verrez l'année prochaine que les dépenses iront vers un équipement culturel et je vous invite à venir le 8 mai 2016 au stade pour voir des centaines de gamins s'adonner à ce sport : ça fait plaisir. J'en profite pour remercier tous ceux qui sont à l'origine de ce tournoi et tous ceux qui contribuent aujourd'hui à l'organisation de ce tournoi du souvenir.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

Au nom du Conseil municipal, je souhaite la bienvenue à Jean Pelloux qui intègre notre assemblée suite à la démission de Christiane Baillet pour raisons personnelles. Je remercie Mme Baillet pour son engagement dans l'équipe municipale.

J'ai été interpellé il y a quelques temps à propos du CCAS, de la CCBD... Voici donc quelques informations.

CCBD : Le budget 2015 a été voté, il a été décidé de ramener les taux d'imposition de 2015 à ceux de 2013. En effet, le budget 2014 avait vu baisser les impôts des habitants de l'ancienne CC2B et maintenir les impôts des habitants du Dévoluy. Il y avait alors une baisse d'impôt de l'ordre de 18,75 %. Cette décision a provoqué une perte de recettes pour la CCBD, qui pouvait l'handicaper mais nous avons décidé, en laissant la primeur du choix au Dévoluy, de revenir à la situation antérieure. Vous constaterez donc une augmentation en 2015 qui sera équivalente à la baisse de 2014. Les représentants du Dévoluy ayant opté pour cette décision, la majorité les a suivis. Il n'y a pas eu d'augmentation des impôts en 2015 mais les Dévoluards auront une augmentation de l'ordre de 10 %.

CCBD : Sont prévus comme investissements en 2015 : l'aménagement du quai de transfert de la déchetterie, l'agrandissement du pôle petite enfance (156 000€) et la création d'un atelier relais sur la zone du plat, qui sera réalisé sur 2 exercices, 2015 et 2016, les demandes de subventions ayant été faites. L'atelier relais est fait pour recevoir CGR qui ne peut plus rester dans les actuels locaux car ils sont énergivores, non adaptés et non propices à un développement de l'entreprise. Cette entreprise exporte 50 % de sa production, elle est sur le territoire de Veynes et les élus doivent tout faire pour maintenir cette entreprise. Il s'agit d'une opération blanche : l'entreprise couvrira l'intégralité des coûts engendrés par l'emprunt : on aura une convention sur une durée et opération de rachat ensuite.

CCAS : En 2014, une subvention exceptionnelle de 170 000 € a été attribuée par la commune. Fin 2014, le budget présente un excédent de 23 229 € sur un budget de 800 000 € de dépenses, c'est sage et ça pourrait ne pas être suffisant. Pour 2015, le budget est de 806 186 € de dépenses et 782 957 € de recettes. Ce budget est ainsi équilibré avec l'excédent de 2014. La subvention exceptionnelle 2015 de 90 000 € de la commune est comprise, et s'ajoute au 117 000 € traditionnellement attribués. Nous avons les mêmes causes de déficit liées à la MAPAD et la RAC qui coûtent mais la MAPAD est louée à l'APF pour 18 mois. Concernant la RAC, on travaille à une réaffectation de ce bâtiment pour réduire le coût pour la collectivité.

Enfin, le dernier point de l'ordre du jour est le soutien à Nergi club : nous retirons ce dossier de l'ordre du jour et ne sera pas votée la subvention à ce club telle qu'elle était prévue dans la délibération d'attribution des subventions. Cette subvention sera réservée dans l'attente des décisions des dirigeants de l'association.

En effet, ce club rencontre quelques difficultés ; j'ai rencontré les dirigeants pour voir comment les aider. Ces derniers auront une AG extraordinaire le 8 juin prochain, ils décideront de ce qu'ils veulent faire. Nous ne laisserons pas tomber une association en difficultés mais d'autres solutions

peuvent être trouvées. La délibération est donc retirée dans l'attente de l'AG extraordinaire.

Je dis à Mme Malcor qu'elle peut être assurée de notre soutien. Ça fait longtemps que vous conduisez cette association et certains me disent que c'est votre bébé. Je vous assure de tout notre soutien et j'attends vos décisions de début juin. Je serai probablement à votre AG pour être à vos côtés et quelles que soient les décisions prises, nous serons à vos côtés.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 30 mars 2015**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour et donne la parole à Madame Fabienne DARINI, Adjointe à la Culture, au Sport et au Tourisme.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Détermination du tarif d'entrée à la piscine municipale applicable aux personnes handicapées et aux écoles extérieures à Veynes

Madame DARINI propose aux Conseillers municipaux de déterminer un tarif d'entrée à la piscine municipale qui serait applicable aux personnes handicapées. Le tarif proposé est de 1,40 €.

Elle fait également part du fait que l'école de Montmaur a souhaité accéder au bassin dans le cadre scolaire. Il convient donc d'établir le montant de la participation financière de Montmaur pour cet accès et de signer une convention pour la mise à disposition de l'équipement au profit du public scolaire. La participation proposée est de 40 € par séance, sur la base de 10 séances prévues à ce jour, soit un forfait de 400 €.

René MOREAU: Il s'agit d'une convention quadripartite qui intervient entre la commune de Veynes, l'Inspecteur de l'éducation nationale, la commune de Montmaur et le collège.

Marie-Christine MOURARET : est-ce le même tarif pour le collège ?

Fabienne DARINI : c'est gratuit pour le collège, nous avons seulement une participation de Montmaur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de mise à disposition du bassin au bénéfice du Maître Nageur Sauveteur

Madame DARINI propose de passer une convention avec le Maître Nageur Sauveteur recruté pour la saison 2015 visant à mettre à la disposition de ce dernier la piscine municipale pour proposer des activités privées. L'équipement serait ainsi mis à disposition à des horaires définis dans la convention et selon un tarif de 410 €, conformément à la délibération du 18/12/2014. Il est précisé qu'un bilan sera effectué en fin de saison dans l'éventualité où le Maître Nageur, nouveau cette année ne serait pas en capacité de régler la mise à disposition du bassin.

Michel GAIGNAIRE : Au niveau de la révision possible, ce serait à la baisse ou à la hausse ? C'est possible ça ? Ou bien nous aurons les mêmes remarques que pour le restaurant du plan d'eau ?

René MOREAU : Non, sur le restaurant du plan d'eau, nous avons un problème de rétroactivité.

L'ancien Maître Nageur se plaignait du coût des bassins mais n'a jamais fourni de justificatifs. Le nouveau Maître Nageur ne sait pas quelle fréquentation il va avoir et si on ne lui laisse pas cette porte ouverte, nous avons le risque qu'il ne propose rien pour ne pas prendre ce risque. Il serait dommage de priver la population de ces activités. Si un déficit sur les activités privées du Maître Nageur est constaté, ce dernier prendra contact avec la Mairie et le Conseil municipal sera de nouveau sollicité sur la question des tarifs. Si le Maître Nageur retire un gain de ses activités privées, le tarif restera identique, comme c'était le cas avec l'ancien Maître Nageur.

La délibération est adoptée à l'unanimité, 2 abstentions : MC Mouraret et F Gatounes.

Convention avec les SDIS 05 pour la surveillance de la zone de baignade du plan d'eau des Iscles

Madame DARINI propose, comme cela se fait chaque année, de confier au SDIS 05 la surveillance de la zone de baignade du plan d'eau, et ce du 4 juillet au 30 août 2015.

René MOREAU: c'est la convention habituelle.

Claudette MARSEILLE :la convention prévoit-elle une augmentation de tarif ?

René MOREAU : le coût dépendra du nombre de personnes mais les tarifs sont les mêmes que l'année dernière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'un stade synthétique avec éclairage : attribution du marché de travaux

Madame DARINI rappelle le projet de stade synthétique et informe les conseillers de la consultation lancée par la commune pour attribuer le marché de travaux.

Suite à l'avis favorable de la commission des marchés réunie le 13 mai dernier, elle propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 : STP PISTONO pour 255 179,00 € HT

Lot 2 : PARCS et SPORT pour 577 439,40 € HT

Lot 3 : EPSIG pour 96 859,40 € HT.

Marie-Christine MOURARET: cet équipement sera sans doute dédié au club. Nous avons un problème sur Veynes : les enfants n'ont accès à aucun site pour taper dans la balle. Il faut faire attention à ce qu'il y ait des endroits pour les jeunes en dehors des clubs pour que les enfants s'amuse en faisant du sport. A défaut, ils pratiquent en des lieux non adaptés, voire dangereux.

René MOREAU : le terrain guillaume doit être transformé en un city stade. Il a été refermé suite à la plainte d'un riverain, on va se pencher sur le sujet, notamment la commission sport. C'est un emplacement assez central et idéal pour cela. On doit pouvoir faire cohabiter un certain nombre de personnes sur une même base. Le plateau d'hébertisme était fermé : on est allé voir sur place, on rétablit les accès et les enfants peuvent y accéder et sans faire de détériorations.

Marie-Christine MOURARET: dans cette réflexion de city stade, il semble intéressant que les enfants soient partie prenante au projet et qu'il se l'approprie.

René MOREAU : Bien sûr, un groupe de réflexion est en place pour savoir ce dont peuvent avoir envie les jeunes de 13 à 17 ans. On va continuer et reprendre ce dossier. Les jeunes vont être interrogés. Dès le mois de juin, on va ouvrir le dossier Conseil municipal des ados.

Je souhaite la mutualisation, les usagers doivent se partager un certain nombre de choses.

Nous avons au budget une somme de 1 493 000 € pour le stade. Le total des offres atteint 1 115 000 € TTC, soit un gain d'environ 378 000 €, même s'il faut ajouter les honoraires. La tranche supplémentaire est prévue et j'ai demandé à ce qu'on étudie tout de suite cette seconde tranche, dans l'hypothèse où les prix seraient plus bas.

La délibération est adoptée à la majorité, Vote CONTRE : MC Mouraret et F Gatounes

Attribution des subventions aux associations sportives affiliées à l'Office Municipal des Sports

Madame DARINI propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations sportives affiliées à l'OMS, suite à la proposition de répartition faite par ce dernier et à l'avis de la commission des sports.

René MOREAU : Le comité directeur de l'OMS applique ses critères et il en ressort une enveloppe globale, puis la commission sports en débat et le Conseil municipal doit délibérer pour que la commune puisse établir les mandats correspondants.

Entre 2014 et 2015, les écarts sont parfois supérieurs à 10 % en application des critères selon les éléments fournis par les associations en 2015 mais la subvention globale a été réduite de 10 %.

Je précise aussi que vous est proposé le vote d'une subvention à l'OMS de 184 € : cela correspond à l'adhésion de chacune des associations sportives à l'OMS. Cela est retenu d'office sur la subvention versée à chacune des associations et la commune établit directement le mandat à l'OMS.

Michel GAIGNAIRE : Le total présenté dans la délibération n'est plus bon car la subvention au Nergi club n'a pas été votée.

René MOREAU : Oui, on va le corriger et déduire la subvention initialement prévue pour le Nergi club.

Michel GAIGNAIRE : Peut-être que la répartition aurait été différente en ôtant cette subvention ?

René MOREAU : J'ai dit que cette somme était mise en réserve car il est possible que cela puisse être utilisée pour le Nergi club ou une autre association. De plus, un prêt a été consenti par l'OMS au Nergi club et cette somme, si elle n'est pas versée à l'association, sera reversée à l'OMS qui pourrait ne pas être remboursé par le Nergi club.

Marie-Christine MOURARET : Je rappelle aussi que des associations recevaient en 2014 114 € mais cela correspond à la subvention de démarrage en 2014 et la subvention est plus importante en 2015 en application des critères, d'où une certaine différence.

René MOREAU : Effectivement.

Françoise TOIRON : L'association « vol libre Entre ciel et Buëch » reçoit une subvention pratiquement doublée : est ce lié à un regain d'activité ?

René MOREAU : Nous n'avons pas à nous prononcer car l'organisation est ainsi. L'OMS gère cette somme avec un certain nombre de critères et je m'interdis d'intervenir. J'étais au comité directeur, tout le monde admet les critères définis collégialement mais je m'interdis d'intervenir. Pour cette association particulière, je n'ai pas d'information précise.

Michel GAIGNAIRE : Je ne peux participer au vote (membre d'un bureau) mais je tiens à signaler que j'aurais voté CONTRE, non pas sur la répartition proposée mais en raison du montant global, qui a été réduit de 10 %.

La délibération est adoptée à la majorité – Vote CONTRE : MC Mouraret – F Gatounes – C

Le Maire passe la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Cession de la parcelle AM 335 au profit de la commune

Madame Saudemont propose d'accepter la cession effectuée à titre gratuit par le propriétaire de la parcelle AM335, correspondant à un élargissement du chemin des vignes effectué depuis quelques années et permettant ainsi de régulariser la propriété de cette portion de chemin.

Bernadette SAUDEMONT : c'est une régularisation d'un élargissement qui date de quelques années.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Déplacement de l'aire de vidange des camping-cars : demande de fonds de concours au Conseil départemental

Madame SAUDEMONT rappelle aux Conseillers municipaux le projet du Département de créer une gare routière sur la Place du 19 mars 1962, imposant de déplacer l'aire de vidange qui serait transportée sur le site du plan d'eau.

Elle propose de solliciter le Département en vue d'obtenir une aide financière pour ces travaux de déplacement, dans le cadre du fonds de concours.

Bernadette SAUDEMONT : Dans le cadre de l'étude de valorisation du plan d'eau, nous réfléchissons à cette implantation des camping-cars et de l'aire de vidange.

Françoise TOIRON : Je comprends mais cette aire de vidange était intéressante pour les commerces de Veynes car ils en profitaient pour aller dans les commerces, notamment à la boucherie qui n'est pas loin.

Bernadette SAUDEMONT : L'aire de vidange est très controversée car ils viennent gratuitement, c'est tout de même dérangeant pour la ville de Veynes

Claudette MARSEILLE : Oui mais il y avait ce côté commercial.

René MOREAU : Si vous prenez les revues des camping-caristes, Veynes présente un point négatif car l'aire de vidange n'est pas au lieu de stationnement et cela pourrait empêcher la venue de certains camping caristes.

Françoise TOIRON: Elle serait payante au plan d'eau ?

Bernadette SAUDEMONT : Oui, ce serait inclus dans le droit de stationnement et revalorisé en conséquence.

René MOREAU: Le département a besoin de cet espace pour la gare routière de toutes façons, et nous avons le souci de maintenir certaines places de stationnement.

Michel GAIGNAIRE : On espère qu'ils vont participer.

René MOREAU : on a un accord verbal pour cette participation, mais il faut encore l'arrêté effectivement.

Franck GATOUNES : Je trouve aberrant qu'on dispose d'une gare et qu'on fasse un pôle d'échanges

de bus si loin de la gare, un pôle multimodal se fait à proximité immédiate du service ferroviaire, ou bien on affiche politiquement qu'on ne veut pas de lien entre les différents modes de déplacement.

René MOREAU : Le département met une billetterie à la gare et la gare routière de la place du 19 mars est surtout faite pour le cheminement des scolaires. On a regardé la possibilité de créer cette gare routière plus près de la gare ferroviaire mais les cheminements du public scolaire favorisent le choix de la place du 19 mars.

Franck GATOUNES : Aujourd'hui, les bus s'arrêtent av Cdt Dumont et les scolaires n'ont pas à traverser l'avenue Cdt Dumont.

René MOREAU : Ce sera identique, les enfants seront déposés av Cdt Dumont.

Marie-Christine MOURARET : La place Sapeur Anselme suffisait sans doute.

Bernadette SAUDEMONT : La place Sapeur Anselme posait un problème pour les manœuvres et il faudrait y créer un quai pour les PMR.

Franck GATOUNES : N'aurait-il pas été plus logique de revoir le parvis de la gare ?

René MOREAU : le Conseil départemental ne veut pas à la gare. On a fait étudier le cheminement et il faut refaire la giration du rond point. La largeur de cheminement PMR imposerait de revoir l'implantation du rond point.

Franck GATOUNES: Ma crainte, c'est qu'il n'y ait plus de cars à la gare.

René MOREAU : Il y a leur billetterie à la gare SNCF et le car passe à la gare.

Bernadette SAUDEMONT : le Conseil départemental souhaite que l'on mobilise la population pour favoriser le transport collectif.

René MOREAU : Il y a 2 types de cars : les transports scolaires qui s'arrêteront place du 19 mars ou avenue Cdt Dumont pour la dépose de certains et les cars voyageurs, qui passent à la gare SNCF, puis place du 19 mars

Claudette MARSEILLE : Il restera des places de stationnement place du 19 mars ?

René MOREAU : On garde celles qui sont côté avenue Cdt Dumont.

Claudette MARSEILLE : Il faudra veiller à ce que les gens qui prennent le car ne mobilisent pas ces places toute la journée.

René MOREAU: il faudra qu'on mette en place une réglementation et on a un projet pour augmenter le nombre de places de stationnement. Je comprends votre interrogation Monsieur Gatounes, et on s'est battu là dessus.

Franck GATOUNES : On voit très bien ce qui se passe à Gap : 2 gares routières et une gare ferroviaire distantes les unes des autres.

Claudette MARSEILLE : Il faut également faire attention au cadencement proposé et au fait de ne pas avoir en même temps un car et un train ;

Françoise TOIRON : A la base, le projet a été fait pour le transport scolaire, puis le transport voyageur s'est greffé ?

René MOREAU : Oui, les adultes doivent aller à la gare en principe. Nous avons aussi une réclamation qui a été faite par les transporteurs : le sol du parvis est trop incurvé et les cars sont obligés de manoeuvrer pour ne pas racler.

Michel GAIGNAIRE : Il n'y aura plus de reprise d'enfants avenue du 8 mai ?

René MOREAU : Non, il n'y en aura plus et les manoeuvres actuelles posent problème.

La délibération est adoptée à l'unanimité – Abstention : MC Mouraret F Gatounes C Marseille F Toiron et M Gaignaire

Réfection du réseau AEP sur le RD 994 : demande de subvention à l'Agence de l'eau

Monsieur AUBERT présente la délibération : il propose de solliciter l'agence de l'eau en vue d'obtenir une aide financière pour les travaux à effectuer sur le réseau d'eau potable sur la RD 994. Il est rappelé que l'objectif est de suivre les travaux du Département sur cette route départementale. Le montant des travaux est estimé à 511 855,61 € HT.

Christian AUBERT : Les travaux devraient débuter en septembre.

Claudette MARSEILLE : C'est bien le service de l'eau, c'est pas la commune ?

Christian AUBERT : Oui, c'est bien sur le service de l'eau.

Marie-Christine MOURARET : c'est cher.

Christian AUBERT : Il y a plusieurs conduites à changer.

Claudette MARSEILLE : C'est dans le cadre de l'amélioration de la RD 994 ?

René MOREAU : Oui, le Conseil départemental est prêt à faire la portion entre la madeleine et DIA.

Franck GATOUNES: La Sigouste pourrait-elle être remise en service ?

Christian AUBERT : C'est un autre programme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Coupe affouagère : agrément de la liste des affouagistes

Monsieur AUBERT rappelle aux Conseillers municipaux la délibération du 18 décembre 2014 relative à une coupe de bois. Il est proposé d'agréer la liste des affouagistes.

Claudette MARSEILLE : Quel était le prix de la coupe ?

Christian AUBERT : 160 €, à vérifier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fonds de concours du Département relatif aux travaux de l'aménagement de l'avenue Picasso – Avenant n°1

Madame SAUDEMONT rappelle les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Picasso, en cours de réalisation.

S'agissant d'une voie départementale, le Département participe financièrement par le biais du fonds

de concours. Suite à la demande de la commune, le Département a décidé d'abonder de 89 000 € sa participation initiale de 102 000 €. Il convient, pour arrêter cette nouvelle participation, de signer l'avenant n°1 proposé par le Département.

Michel GAIGNAIRE : Cela correspond à la 2ème tranche ?

Bernadette SAUDEMONT: C'est suite à une demande complémentaire faite et 89 000 € supplémentaires sont attribués ;

Marie-Christine MOURARET : Quand finissent les travaux ?

Christian AUBERT : La voie sera praticable fin juin et le revêtement définitif sera fait en septembre. On a eu des canalisations qu'on pensait garder mais qui étaient poreuses, d'où un certain retard.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

Décision modificative n°1 du budget de la commune

Monsieur Jean Paul ARTIGUES propose la DM n°1 au budget, en section d'investissement, notamment pour intégrer les travaux d'aménagement de locaux à l'école de St Marcellin, ainsi que la DETR correspondante.

La décision modificative n°1 est adoptée à la majorité – Vote CONTRE : F Gatounes, MC Mouraret, C Marseille, F Toiron et M Gaignaire (en raison de l'ajout de crédits pour la vidéoprotection et non des crédits pour locaux scolaires)

René MOREAU : La consultation pour les travaux de l'école est lancée. On espère aller vite, ces locaux sont attendus avec une certaine impatience par les enseignants et les intervenants périscolaires.

Décision modificative n°1 au budget de l'eau

Monsieur ARTIGUES propose la DM n°1 au budget de l'eau, visant, en fonctionnement, à abaisser à 7,5 % des dépenses de fonctionnement le montant des dépenses imprévues et à ajuster le montant des crédits ouverts pour l'opération de l'avenue Picasso.

La DM n°1 est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 du budget de l'assainissement

Monsieur ARTIGUES propose la DM n°1 au budget de l'assainissement visant, en fonctionnement, à abaisser à 7,5 % des dépenses de fonctionnement le montant des dépenses imprévues et, en investissement, à prévoir des crédits supplémentaires pour l'opération de l'avenue Picasso.

La DM n°1 est adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions aux associations

Monsieur ARTIGUES propose d'attribuer des subventions aux 3 associations suivantes :
- 427 € à la coopérative scolaire de St Marcellin ;

- 1 800 € à l'espace culturel de Chaillol .
- 5 630 € à la Passerelle au titre des Excentrés 2014/2015.

Marie-Christine MOURARET : Ces subventions correspondent à quoi ?

Fabienne DARINI: La subvention pour la Passerelle correspond aux 3 spectacles de 2014/2015 et la subvention sera moindre en 2015.

Pour le festival de Chaillol, cela a été baissé, ils compenseront par un mécénat.

Claudette MARSEILLE : la totalité de l'enveloppe a-t-elle été attribuée ? L'enveloppe a-t-elle été utilisée en totalité ?

Jean-Paul ARTIGUES : une partie du compte des subventions concerne les opérations Façades et Toitures.

Claudette MARSEILLE : Y-a-t-il encore des subventions à attribuer alors ?

Jean-Paul ARTIGUES : Pour les associations, ce devrait être fini sauf demandes exceptionnelles.

Marie-Christine MOURARET : Ce serait bien de ne pas prévoir les conseils municipaux un soir des excentrés.

Françoise TOIRON : Peut-on dissocier la subvention à la coopérative par rapport aux autres ? Car on serait contre la baisse du festival de Chaillol mais pas contre la subvention pour la coopérative scolaire

Vote de la subvention attribuée à la coopérative scolaire :
Adoption à l'unanimité.

Vote pour les subventions attribuées au Festival de Chaillol et à la Passerelle :
Adoption à la majorité – Abstention : F Toiron et C Marseille – Vote CONTRE : F Gatounes et MC Mouraret

Délibération annuelle relative au stock foncier détenu par l'EPF PACA

Monsieur ARTIGUES informe les conseillers de l'obligation de délibérer sur les acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune ou par un établissement agissant dans le cadre d'une convention, ce qui est le cas de l'EPF PACA.

Marie-Christine MOURARET : Ce stock a-t-il moyen d'être libéré avant le 31/12/16 ?

René MOREAU : La parcelle AL 591 correspond à la Maison des chefs : j'ai reçu ce matin quelqu'un qui pourrait être intéressé. La personne intéressée l'an passé n'a pu être contactée de nouveau.

Les parcelles AL 601 et 592 correspondent à l'ancien atelier de levage : on travaille à la définition des conditions économiques de la location à Fibralp, tenant compte des travaux réalisés par cette entreprise, travaux revenant en principe au propriétaire.

La parcelle de St Marcellin correspond au terrain qui était objet du projet d'écoquartier : nous avons une perspective et je laisse la parole à Marc Ventre..

Marc VENTRE : Nous avons eu une demande d'une société qui distribue de la vaisselle jetable, basée à Gap, et qui avait besoin de lieux de stockage et de distribution. Le terrain correspondait en terme de surface et il y aurait pu y avoir création, pour Veynes, d'une 40aine d'emplois. Malheureusement, on a découvert que ce terrain renfermait des vestiges néolithiques (env 5000

ans). Ces vestiges sont peu profonds, de 1,20 à 3,00 m de profondeur. Le projet d'écoquartier ne comportant pas de fondation, la présence des vestiges ne posait pas de problèmes mais pour un bâtiment de logistique, il fallait des fondations importantes que les vestiges n'ont pas permis. On n'a pas trouvé ces 2ha nécessaires à l'entreprise sur le territoire de la commune, ni sur celui de la CCBD.

René MOREAU : L'échéance du rachat de ces biens par la commune est repoussée en 2016 et l'EPF fait notre siège pour qu'on acquiert les sites en 2015 : je m'y suis opposé, restant sur fin 2016 comme convenu avec l'EPF PACA.

La délibération fixe l'ensemble du patrimoine concerné et nous cherchons à valoriser au mieux cela mais, entre les dates des acquisitions et aujourd'hui, le marché immobilier a pris un coup et on risque de ne pas pouvoir vendre ces éléments au prix d'entrée.

Michel GAIGNAIRE: Sur ce terrain de St Marcellin : c'est une zone constructible aujourd'hui. Dans la révision du PLU, vous la passez en zone d'activités économiques ?

Bernadette SAUDEMONT : Non, elle reste en habitat car c'est sa seule destination possible compte tenu de la déclivité du terrain et la zone économique est plus proche de la voie ferrée

René MOREAU: Urbancoop a été reçu : il ne voulait pas réaliser l'écoquartier car il n'était pas certain de l'opération. Ses coûts de revient étaient de l'ordre de 1250 € / m² et le prix immobilier dans le veynois est de 950 € / m². D'autres promoteurs sont recherchés et nous avons reçu la même remarque de ces promoteurs. Le prix du marché immobilier à Veynes est trop bas.

Nous avons quelques inquiétudes mais on continue sur ce sujet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modalités de location de la buvette du jardin public Nelson Mandela

Monsieur ARTIGUES rappelle la délibération du 12 avril 2012 qui fixait la possibilité de louer la buvette du jardin public, au tarif de 30 € correspondant au nettoyage. Il y a eu des interprétations différentes de cette délibération, d'où la proposition d'éclaircir ces modalités de location.

Il est proposé de fixer à 80 € (dont 50 € de location et 30 € de forfait nettoyage) la location de la buvette pour réception familiale et à 30 € location de la buvette par les associations veynoises.

René MOREAU : La délibération de 2012 pouvait prêter à confusion, suite à une incompréhension avec une personne. Il avait été dit dans la délibération de 2012 que le forfait de nettoyage était systématiquement appliqué lors d'utilisations privatives. La distinction ne s'est pas bien faite et certaines associations payaient et d'autres non. D'où la nécessité de délibérer de nouveau, en distinguant les usages privés et les utilisations par les associations.

Franck GATOUNES : Il ne peut pas y avoir trop de détériorations puisqu'il n'y a plus de cage multisports.

Christian AUBERT : Des riverains se plaignaient et c'était pour eux insupportable.

René MOREAU : Quand les enfants utilisent ce type d'équipement, cela ne pose pas problème mais quand ce sont de jeunes adultes qui provoquent le voisinage, c'est différent. Si on peut remettre cette cage, sans qu'elle n'apporte de gêne aux riverains, elle sera replacée.

Claudette MARSEILLE : Si les associations rendaient propre la buvette ?

René MOREAU : Ce n'était pas écrit dans la délibération et, parfois, quand on laisse le ménage réalisé par les associations, c'est comme si rien n'était fait. Dorénavant, si on a une mauvaise expérience une fois, on applique le forfait ménage, et également sur locations de salle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

René MOREAU: J'ai été interpellé par le problème du loyer de la gendarmerie. Ce sujet est en cours de traitement. Nous avons eu un contact en décembre 2014 pour leur demander de revoir la situation, notamment du fait des indices de base différents. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la gendarmerie. On a tout récemment profité d'une de leur demande pour rappeler qu'on attendait une réponse de leur part et on travaille le sujet actuellement.

Françoise TOIRON : Pour quand est prévu l'aménagement du Bd Gambetta ? Les dossiers de demande de dérogation pour l'accessibilité des commerces sont à faire avant juillet, mais il est possible de mettre en avant des travaux en prévision s'ils sont prévus dans les 3 ans.

René MOREAU : Le Bd Gambetta pourrait être refait en 2016 a priori mais pour la partie proche du carrefour, peut être un peu plus tard. A mon sens, dans les 3 ans, on est sûrs pour l'ensemble. Dans le dossier, on va en tenir compte pour être dans ce délai là.

Françoise TOIRON : Certains commerçants ne sont pas du tout renseignés et manquent d'informations au sujet de l'accessibilité.

René MOREAU : Ça aurait pu être l'ACTIV qui diffuse l'information.

Françoise TOIRON : L'ACTIV a sans doute fait son travail mais les commerçants n'ont pas donné suite.

Franck GATOUNES : Dans le compte-rendu de la dernière réunion accessibilité tenue à la CCBD le 29/04 dernier, il a été demandé aux mairies de désigner des représentants par commune à cette commission et on ne l'a pas eu à l'ordre du jour

René MOREAU : On a peut être omis de le mettre mais on a une grande question : la commune a passé une convention avec le CDG 05 pour l'ensemble des bâtiments communaux. La CCBD propose cette commission mais je me demande ce que je vais faire au niveau de la CCBD qui fera la même chose sans doute

Bernadette SAUDEMONT : La CCBD apportait simplement un soutien et guidait les communes qui en avaient besoin. La commune de Veynes n'en a pas forcément le besoin.

Franck GATOUNES : C'est le bureau de la CCBD qui a pris la décision de créer une commission accessibilité.

René MOREAU : S'il faut désigner des élus pour siéger à cette commission, je souhaite vous désigner vous Franck GATOUNES, qui connaissez davantage le sujet et êtes plus intéressé par ce sujet.

Bernadette SAUDEMONT : Un volet a été esquissé : la CCBD pourrait centraliser les besoins en travaux et mutualiser les consultations pour avoir les meilleurs prix possibles.

Michel GAIGNAIRE: La zone bleue est elle toujours d'actualité ?

René MOREAU : Tant qu'on a un déficit de stationnement, la municipalité n'est pas favorable à rétablir la zone bleue (non appliquée à ce jour). Mais on a souhaité créer des arrêts minute à

plusieurs endroits : rue Jaurès , Place de la République haute et basse, Bd Gambetta haut et bas. Je souhaiterais ne pas remettre en service la zone bleue car on constate un déficit de stationnement.

Michel GAIGNAIRE : Les panneaux de zone bleue ont été enlevés. Pourquoi ?

René MOREAU : Pour ne pas mettre en porte à faux l'agent de Police municipale.

Marie-Christine MOURARET : L'intérêt de la zone bleue est de faire tourner les véhicules.

René MOREAU : Pour la rue Jaurès, les consignes sont données à la Police municipale : faire appliquer les arrêts minute. Mais la Police n'est pas présente 24h/24 et certaines personnes connaissant ses horaires ne respectent pas les règles de stationnement. La PM a aussi pour consigne de veiller au respect des règles dans la rue Jaurès.

Marie-Christine MOURARET : Il faut éviter dans le centre ville que les gens stationnent toute la journée, c'est une démarche aussi personnelle.

Claudette MARSEILLE : On risque d'avoir des gens stationnant toute la journée sur ces places de zone bleue ou arrêts minute en dehors des heures de la PM.

Christian AUBERT: La gendarmerie a aussi été sensibilisée.

Franck GATOUNES : J'ai été interpellé sur le fait que des gens, devant la caserne des pompiers, ne savent plus dans quel sens ils doivent rouler. Idem au niveau de la rue de l'église. Il y a des panneaux de sens interdit dans tous les sens et des gens m'ont interpellé.

Claudette MARSEILLE : Le chemin de la vieille digue est en sens unique ?

Christian AUBERT: On a reçu les riverains et on prend en compte leur demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.